



## Heure temps de travail, repos et pause.

Par **Happy30**, le **23/04/2016** à **21:34**

Bonjour,  
arrivée en fin de droit au pôle emploi, j'ai trouvé un emploi saisonnier en tant que vendeuse principale dans une boutique de prêt à porter. Mon contrat stipule 35h plus 4h d'heures supplémentaires. Hors dans la réalité des choses cela ne fonctionne pas comme ça. Je travaille du lundi au dimanche de 9h du matin à 19h sans pause, je mange dans le magasin, j'ai droit quand c'est possible à un jour de congé dans la semaine. J'ai absolument besoin d'un travail, comment faire ? Merci d'avance pour votre réponse

Par **P.M.**, le **23/04/2016** à **21:57**

Bonjour,  
Vous pourriez laisser passer la période d'essai pour ensuite faire respecter vos droits et le Code du travail ainsi que les dispositions de la Convention Collective applicable...

Par **Happy30**, le **23/04/2016** à **22:01**

Merci de votre réponse, ma période d'essai est arrivée à son terme le 22/04/2016. Quelle est la procédure à suivre ?  
Cordialement

Par **P.M.**, le **23/04/2016** à **22:16**

Vous pourriez déjà exiger le paiement de toutes les heures supplémentaires effectuées en prévenant que sinon, vous refuserez d'en accomplir au-delà de la durée contractuelle par lettre recommandée avec AR, que le respect de la pause légale d'au moins 20 mn après au maximum 6 h de travail et du repos hebdomadaire soit effectif puisque je présume que si c'est une simple demande orale, cela n'aboutira pas...